

Travaux de maturité: enfin une revalorisation !

Lundi, 17. décembre 2018

De: SSP-Enseignement



Suite à des négociations entre les syndicats et le DFJC, une - petite - revalorisation du suivi du TM est enfin obtenue. Cette décision entre en vigueur dès les prochains TM. Une fois de plus, la lutte paie.

Le temps que nous consacrons, dans le postobligatoire, au suivi des travaux personnels d'élèves est tout aussi nécessaire que précieux pour assurer la qualité de l'encadrement de cette étape importante dans les apprentissages. Le SSP-Enseignement se bat depuis de nombreuses années pour que le travail effectué soit reconnu à sa juste valeur. [Dans une pétition en 2015](#), signée par plus de 50% des enseignant-e-s de gymnase, le SSP demandait une décharge de 0.5 (contre 0.2 actuellement).

À l'heure où les conditions de travail sont de plus en plus difficiles, il était plus que temps que ce travail soit revalorisé, travail pour lequel le temps consacré est souvent pris en plus du *pensum* des collègues. La Cheffe du DFJC a donc fait un pas dans notre direction en augmentant la décharge à 0.25 par élève, remettant ainsi les TM au même niveau que les TMS et les TIP.

Saluons ce premier geste et l'effort budgétaire qu'il implique. Par ailleurs, le SSP a rappelé à Mme Amarelle, comme il l'avait exprimé dans [un courrier](#) qui lui avait été adressé en 2017, que d'autres types de travaux, dans le postobligatoire, devaient être revalorisés et notamment les TP (ECG) et les TIB. Ces derniers seront réexaminés dans le cadre des discussions qui s'ouvriront en janvier sur l'Ecole de commerce. Quant aux travaux dans les écoles professionnelles, le DFJC prévoit de nouvelles discussions également. Pour le reste, le SSP continuera à revendiquer le temps et la reconnaissance dont les enseignant-e-s ont besoin pour ce type de travaux.